

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 576/PERS portant témoignage officiel de satisfaction à une secrétaire de direction en service au Personnel de l'Etat .

n° 576/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1975

Date de publication
3 juin 1975

Date du numéro
25 juin 1975

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu la loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

Vule décret du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas

Vule contrat de travail conclu entre le Haut-Commissaire de la République et Mme Soulié Françoise le 29 décembre 1967, pour compter du 28 novembre 1967, ensemble l'avenant no 1

Vula décision no 312/PERS du 19 février 1975 acceptant la démission de son emploi présentée par l'intéressée. pour compter du 24 août 1975

Sur proposition du chef du Service du personnel de l'Etat,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Un témoignage officiel de satisfaction est décerné à M° Soulié Françoise secrétaire au service du Personnel de l'Etat en raison de sept ans de services exemplaires. Art. 2. Le présent arrêté qui sera versé au dossier de l'intéressée sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation :le Haut-Commissaire adjoint,JEAN FROMENT.